



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
(Date de convocation : 17 mars 2026)

Délibération N°20260320-03

Le vingt mars deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujó-Menjouet, Maire.

Étaient présents : Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Etienne LAY , Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, Sylvain SALIGOT, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, David LAFFAILLE, Marie VIDAL, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON et David MAPPA formant l'unanimité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Aurore VILLE

OBJET : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-8 ;

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il expose les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions de réunion du Conseil Municipal ;
- les règles relatives aux commissions et comités consultatifs ;
- la tenue des séances du Conseil Municipal ;
- les débats et votes des délibérations ;
- les comptes rendus des débats et des décisions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **Article Unique** : ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Fait à Campan et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Date affichage : 27/03/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujó-Menjouet

